

Gatineau, le 30 avril 2024

Madame Sonia Bélanger  
Ministre responsable des Aînés  
Ministre déléguée à la Santé  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
Édifice Catherine-de-Longpré  
1075, chemin Sainte-Foy  
15e étage  
Québec (Québec) G1S 2M1  
[ministre.deleguee@msss.gouv.qc.ca](mailto:ministre.deleguee@msss.gouv.qc.ca)

**Objet : Avis à la ministre – Maintien à domicile**

Madame la Ministre,

Je me permets de vous écrire au nom de la Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais (TCARO) pour souligner l'importance des services de soutien à domicile favorisant ainsi le maintien de nos personnes aînées dans leur milieu de vie.

La TCARO est régulièrement interpellée par ses membres au sujet des difficultés rencontrées par les personnes aînées en perte d'autonomie à recevoir les services qui leur permettraient de demeurer à domicile.

La principale difficulté est l'accessibilité. Dans notre région, le temps d'attente pour une prise en charge est en moyenne d'un an et demi, sauf dans les cas urgents. Ce qui a pour principale conséquence d'augmenter les risques de détérioration de l'état de santé physique et mentale des personnes concernées et l'épuisement des proches aidants.

Une autre difficulté importante est le résultat de la multiplication et du manque de cohérence dans les programmes de soutien financier. Souvent, même les travailleurs sociaux ne s'y retrouvent pas. Cela entraîne des délais, beaucoup de confusion et une grande difficulté à offrir des services intégrés.

Les personnes aînées veulent demeurer chez elles le plus longtemps possible. Selon le sondage effectué en 2021 au Québec par le réseau de coopération des entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD), 91 % des personnes de 55 ans ayant participé à celui-ci se disent d'accord avec l'affirmation « chez moi pour la vie ».

Demeurer à domicile signifie pour les personnes aînées de rester dans un environnement familial, entouré de leurs souvenirs et de leurs possessions. Cela favorise un sentiment de sécurité, de confort et de contrôle sur leur propre vie. Cela leur permet aussi de demeurer actif dans leur communauté en tant que bénévole, mentor et gardien de la mémoire collective, contribuant ainsi à la vitalité et à la richesse de notre société.

Comme le constate la commissaire à la santé et au bien-être (CSBE) dans son rapport, il y a urgence, car « l'écosystème de soutien à domicile québécois, développé à une autre époque, ne répond plus aux besoins actuels de la population et est inadapté aux besoins futurs. »<sup>1</sup>

Cela entraîne des coûts humains, sociaux et financiers énormes. Ne pas répondre rapidement et efficacement aux besoins des personnes en perte d'autonomie peut avoir des conséquences sérieuses sur leur état physique et mental. Sortir les personnes aînées de leur milieu, c'est fragiliser les tissus sociaux qui assurent la cohésion et la pérennité des communautés.

Les conséquences financières de cette fragilisation ne sont pas négligeables. Toute personne dont l'état de santé physique et mentale s'est aggravé, faute de services adéquats, risque de devoir être placée en hébergement. Le rapport du CSBE indique que « Pour l'année 2023, le coût annuel moyen de fonctionnement pour une personne recevant des services de soutien à domicile (domicile proprement dit ou résidence pour aînés) est estimé à 13 900 \$. Ce coût varie de 67 400 \$ à 96 800 \$ pour une personne en hébergement, selon le type d'hébergement (ressources intermédiaires-ressources de type familial et CHSLD) »<sup>2</sup>

Nous appuyons donc fortement les recommandations du rapport du CSBE, particulièrement celle qui concerne ce qui concerne le développement d'une stratégie exhaustive de maintien à l'autonomie des personnes, incluant une meilleure cohérence et intégration des programmes de services et ainsi qu'une simplification et un allègement des mécanismes de soutien financier. La sécurisation des ressources financières pour assurer la pérennité du plan stratégique nous interpelle aussi.

Nous souhaitons que ce travail de planification soit fait en collaboration étroite avec les personnes aînées via leurs organisations. En effet, celles-ci sont devenues « expertes par expérience » grâce à leur vécu et aux témoignages qu'elles reçoivent régulièrement de leurs pairs.

Nous vous remercions de votre attention à cette question cruciale et nous restons à votre disposition pour discuter plus en détail des enjeux liés aux services de maintien à domicile.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Robert Leduc  
Président de la TCARO

#### Références :

1. « Bien vieillir chez soi. Tome 4 une transformation qui s'impose », CSBE, Mandat sur les soins et services de soutien à domicile, Janvier 2024, page 3.
2. Ibidem, page 7